

La Fiche Zoom

DES RÉPONSES CONCRÈTES À VOS QUESTIONS

Assurance Santé : un contrat novateur.

Ce qu'il faut savoir..

La santé c'est primordial et vous y consacrez une part importante de votre budget. Cependant, les besoins de chacun sont différents, c'est pourquoi Transat Expat CFE vous propose une complémentaire santé, Assurance Santé, avec plusieurs niveaux de prestations, afin que vous puissiez choisir ce qui vous convient le mieux.

➔ Des garanties immédiates et évolutives

Votre adhésion à Assurance Santé est acceptée sans condition ni questionnaire médical. Vos dépenses de santé sont prises en charge immédiatement, y compris les frais optiques et dentaires.

➔ Une assurance adaptée à vos attentes

Vous pouvez opter pour les garanties minimums qui prennent en charge, sur la base du remboursement de la Caisse des Français à l'Étranger : les consultations chez les médecins, les soins courants (médicaments, radios et analyses) et dentaires, les honoraires et le forfait journalier en cas d'hospitalisation. Cela permet de limiter le coût des soins indispensables à toute la famille, pour une cotisation modique. Si vous souhaitez des prises en charge plus larges, notamment pour des lunettes ou des prothèses dentaires (couronne, frais d'orthodontie pour vos enfants), choisissez une formule incluant des forfaits annuels spécifiques.

➔ Remboursé, même pour des dépenses de santé non prises en charge par la CFE

Des forfaits sont prévus pour des prestations sans prise en charge de la Caisse des Français à l'Étranger⁽¹⁾.

- En cas d'hospitalisation : la chambre particulière, les frais de repas et d'hébergement pour accompagner vos enfants de moins de 16 ans, la télévision dès le 3^e jour.
- Vos vaccins, vos médicaments et moyens contraceptifs sans prescription.
- Des techniques médicales onéreuses comme la chirurgie de l'oeil ou certaines prothèses dentaires.

(1) Sous conditions selon la formule retenue.

Les avantages de Assurance Santé

↳ Vos atouts santé

■ L'Atout Sourire et l'Atout Qualité Bio

Avec l'Atout Sourire, vous bénéficiez d'une majoration de 50 % de la base de remboursement pour toutes les prothèses sur dents visibles (couronnes ou bridges sur incisives, canines ou prémolaires). Pour des soins de qualité, faites le choix des couronnes biocompatibles entièrement en céramique (100 % céramique), l'Atout Qualité Bio complète alors votre remboursement jusqu'à 50 € par acte, selon la formule souscrite.

■ Les Atouts Fidélité

Pour vous remercier de votre confiance, vos remboursements sont majorés : ce sont vos atouts fidélité.

- Lunettes : forfait augmenté de 50 % après deux années d'assurance sans consommation.
- Prothèses dentaires : base de remboursement augmentée de 50 % après deux années d'assurance.

↳ Vos prestations mieux remboursées

Avec Assurance Santé, vous bénéficiez de remboursements renforcés et adaptés en fonction des actes pratiqués par votre dentiste ou en fonction de votre correction visuelle pour mieux répondre aux besoins de chacun.

De plus, selon la formule choisie, Assurance Santé rembourse également certaines techniques médicales onéreuses non prises en charge par la Caisse des Français à l'Etranger (vaccins, moyens contraceptifs, médicaments non remboursés, chirurgie de l'œil, orthodontie adulte, prothèses dentaires non remboursées, parodontologie).

Les 4 bonnes raisons de choisir Assurance Santé

1 Des garanties immédiates

A compter de la prise d'effet de l'adhésion, la garantie s'exerce quelle que soit la formule choisie, sans délai d'attente.

2 Pas de sélection médicale

Votre adhésion est acceptée sans condition, ni question sur votre état de santé.

3 Des garanties adaptées

Nos formules répondent à vos attentes pour couvrir vos dépenses de santé quelques soient vos besoins. De la garantie de base aux prises en charge de prestations non prises en charge par la Caisse des Français à l'Etranger avec Assurance Santé, nous avons la solution la mieux adaptée.

4 Des garanties immédiates et évolutives

Avec Assurance Santé, bénéficiez d'un maximum d'avantages sur vos cotisations.

Exemple : l'offre couple

- 5 % sur l'ensemble de la cotisation si souscription du conjoint sur la même adhésion.